

Pouvoir adjudicateur
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Archives nationales d'outre-mer

29, chemin du Moulin de Testas

13090 Aix-en-Provence

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

Marché n°2013-03

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(C.C.T.P.)

Objet : maintenance portail IREL

octobre 2013

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| ARTICLE 1.POUVOIR ADJUDICATEUR..... | 3 |
| ARTICLE 2.PRESENTATION..... | 3 |
| 2.1.Les Archives nationales d'outre-mer..... | 3 |
| 2.2.Les instruments de recherche..... | 3 |
| 2.3.La politique de normalisation des instruments de recherche..... | 3 |
| 2.4.Le portail d'accès aux instruments de recherche en ligne (IREL)..... | 4 |
| ARTICLE 3.DESCRPTION DU PORTAIL IREL..... | 4 |
| ARTICLE 4.DESCRPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉS..... | 4 |
| 4.1.Maintenance corrective..... | 5 |
| 4.2.Maintenance évolutive..... | 5 |
| ARTICLE 5.INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI..... | 6 |
| ARTICLE 6.EQUIPE AFFECTÉE AU PROJET..... | 6 |

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est :

Ministère de la culture et de la communication
Archives nationales d'outre-mer
29, chemin du Moulin de Testas
13090 Aix-en-Provence
Téléphone : 04 42 93 38 50
Télécopie : 04 42 93 38 89

ARTICLE 2. PRESENTATION

2.1. Les Archives nationales d'outre-mer

Situées à Aix-en-Provence depuis 1966, les Archives nationales d'outre-mer conservent les archives publiques de la présence coloniale française outre-mer. S'y ajoutent des archives privées et d'entreprises relatives à l'outre-mer ainsi qu'une bibliothèque, une cartothèque et une iconothèque spécialisées.

Elles ont notamment pour mission, outre leur conservation, la communication de ces archives aux chercheurs quelle que soit leur qualité (universitaire, historien, généalogiste, etc.). La consultation de ces documents se fait sur place, dans les salles de lecture spécialement aménagées.

La totalité des documents conservés par les Archives nationales d'outre-mer occupe actuellement 38 kilomètres de rayonnages.

2.2. Les instruments de recherche

Pour pouvoir consulter un document, encore faut-il savoir qu'il existe. Pour en signaler l'existence au chercheur, les archives en élaborent des descriptions qui sont recensées dans des « instruments de recherche ». Ceux-ci se présentent matériellement sous diverses formes, livres, classeurs, fichiers (tiroirs) et plus récemment fichiers informatiques. A l'exception de ces derniers, ils peuvent être imprimés, dactylographiés ou manuscrits. Ils se distinguent également par leur niveau de description selon une terminologie « métier » spécifique, mais qui différencie nettement un niveau de description général qui donne des informations globales (l'état général des fonds) et un niveau de description plus ou moins fin, pouvant aller jusqu'à la pièce, au niveau de chaque carton ou registre (les inventaires).

Ces instruments de recherche sont donc indispensables au chercheur pour accéder aux archives. En effet, seule leur consultation permet de déterminer dans quels services des documents susceptibles d'intéresser une recherche précise sont conservés, s'ils sont librement accessibles, et comment en obtenir la communication.

2.3. La politique de normalisation des instruments de recherche

L'élaboration de ces instruments de recherche doit répondre, depuis 1994, à une norme professionnelle internationale gérée par le Conseil international des Archives : la norme ISAD(G) qui préconise la description à plusieurs niveaux. Pour en faciliter la diffusion et l'application, une DTD a été mise au point pour tous les instruments de recherche archivistiques encodés en XML : l'EAD.

De même, le Conseil international des Archives a promu une autre norme pour décrire les producteurs d'archives : la norme ISAAR(CPF). Celle-ci a, à son tour, donné naissance à une nouvelle DTD devenue depuis un schéma pour les notices d'autorités réalisées en conformité avec elle et encodées en XML : l'EAC.

Les Archives nationales d'outre-mer appliquent réglementairement ces normes et constituent des inventaires et des notices d'autorité encodés en XML/EAD et XML/EAC.

2.4. Le portail d'accès aux instruments de recherche en ligne (IREL)

Le lectorat qui fréquente les salles de lecture des Archives nationales d'outre-mer est très majoritairement d'origine extérieure à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et compte de nombreux étrangers venant de tous les continents. Il souhaite donc tout naturellement bénéficier du maximum d'informations sur les archives conservées à Aix-en-Provence le plus en amont possible, avant même son déplacement, pour mieux l'organiser et le rentabiliser.

C'est pour satisfaire cette demande légitime que les Archives nationales d'outre-mer ont mis en place sur leur site Internet en 2004 un portail d'accès aux instruments de recherche en ligne (IREL) décrit ci-après.

A cette époque, les informations de niveau général (état général des fonds) ont fait l'objet d'une première publication. Ce portail a, par la suite, été enrichi par la mise en ligne de bases de données (banque d'images Ulysse, état civil, catalogue de la bibliothèque) et, depuis son évolution intervenue en 2008, d'instruments de recherche encodés en EAD.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DU PORTAIL IREL

IREL se présente actuellement comme un portail d'accès à deux types principaux de ressources :

- des instances XML/EAD qui sont les inventaires publiés en ligne, avec, pour certains, des liens vers les images numériques des documents qu'ils décrivent.
- diverses bases de données spécialisées qui offrent un accès direct soit à des documents numérisés (état civil, documents iconographiques de la base Ulysse), soit à des références (catalogue de la bibliothèque, base nominative, base des condamnés au bagne).

Ces ressources sont toutes interrogeables par l'internaute, selon des modalités adaptées aux spécificités de chacune. Enfin, il faut relever qu'à l'heure actuelle, et à l'exception de la base nominative et de la base des condamnés au bagne, les bases de données n'ont aucun lien fonctionnel avec les inventaires publiés en XML/EAD.

IREL s'appuie sur un ensemble de technologies et d'outils variés, que le titulaire devra maîtriser. Les Archives nationales d'outre-mer tiennent à la disposition des candidats la documentation technique utile et fourniront au titulaire toutes les données techniques, notamment les codes sources, nécessaires à l'exécution du marché.

En 2013 de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à IREL, donnant naissance à IREL 2 :

- utilisation d'un assistant de recherche géographique : l'internaute interroge une base de connaissances géographiques qui lui permet de sélectionner la forme adéquate d'un nom de lieu et ensuite d'utiliser cette forme pour interroger les inventaires publiés dans IREL ;
- développement d'un assistant similaire, non encore accessible au public, d'interrogation par un vocabulaire méthodique contrôlé ;
- amélioration de l'utilisation des composants ark dans les inventaires de manière à offrir des liens pérennes vers les contenus indexés.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉES

Les Archives nationales d'outre-mer souhaitent bénéficier d'une maintenance applicative, corrective et évolutive, du portail IREL et de ses outils associés afin de proposer un service de qualité et ininterrompu aux internautes. La maintenance corrective s'attachera à traiter les dysfonctionnements éventuels du portail IREL, dans son état actuel, en visant à préserver la continuité du service aux internautes. Elle s'applique à l'ensemble des contenus du portail, à l'exclusion de la base Bibliothèque.

La maintenance évolutive concerne l'implémentation dans le portail actuel d'outils ou de fonctionnalités qui n'en modifient pas l'organisation générale et ne nécessite pas, par conséquent, d'importants travaux de développement

4.1. Maintenance corrective

Le titulaire devra assurer la correction de tout dysfonctionnement constaté dans le fonctionnement des applications du portail IREL sur les plate-formes de production et de pré-production.

Cette maintenance s'appliquera aussi bien aux fonctionnalités mises à la disposition du public (accès et interrogation, en particulier) qu'à celles réservées aux agents des Archives nationales d'outre-mer chargés de l'administration du portail et de ses différents éléments. Elle s'applique aussi aux outils connexes développés jusqu'à présent pour en permettre le fonctionnement (outils de publication, d'administration des bases, d'éditions des pages d'aide, d'attribution des identifiants ark, etc).

En revanche, cette maintenance est purement applicative et ne couvre pas la maintenance matérielle des serveurs et des accès au réseau, qui relève de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) du ministère de la culture et de la communication. Le titulaire assurera cette maintenance par tous moyens appropriés, notamment par échange de courriels, envoi de patch correctifs et échanges téléphoniques. Sauf cas exceptionnels, il n'aura pas à se déplacer sur le site des Archives nationales d'outre-mer ou de la SDSI.

Ces interventions devront se faire dans le respect des consignes de sécurité et des préconisations techniques de la SDSI. Les Archives nationales d'outre-mer fourniront ces préconisations aux candidats sur simple demande.

Le délai d'intervention doit être de 24h maximum après notification par le pouvoir adjudicateur, décompté sur jours ouvrés, pour toute panne bloquante ; par panne bloquante, on entend toute panne entraînant une rupture dans l'accès des internautes aux fonctionnalités offertes par IREL, telle que :

- impossibilité de traiter des requêtes d'interrogation sur une base ;
- impossibilité de mettre à jour les contenus du portail ;
- temps de traitement des requêtes anormalement long (hors problème d'accès réseau).

Pour les autres pannes, le délai d'intervention sera de 3 jours ouvrés maximum.

Traçabilité des interventions correctives

Le titulaire mettra en place un dispositif de traçabilité de ses interventions consultable par le pouvoir adjudicateur. Celui-ci devra comporter, au minimum, la date et l'heure du signalement de l'anomalie constatée ainsi que sa description, la réponse corrective apportée ainsi que la date et heure de mise en application de cette correction et la date et heure de la validation de la correction par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La mise en ligne de ce dispositif de traçabilité sera privilégié.

4.2. Maintenance évolutive

La maintenance évolutive consiste en des modifications ou des ajouts au portail IREL qui n'en modifie pas l'organisation générale.

Le titulaire indiquera dans la proposition correspondant à la maintenance évolutive un coût unitaire exprimé en jour/homme de développement.

Garantie

Les travaux de maintenance évolutive seront, après validation de l'installation par le pouvoir adjudicateur, garantis par le titulaire pendant une durée de 12 mois.

Documentation

Une documentation destinée au responsable informatique sera livrée pour les évolutions nécessitant un transfert de connaissances.

Traçabilité des interventions évolutives

Le titulaire mettra en place un dispositif de traçabilité de ses interventions consultable par le pouvoir adjudicateur. Celui-ci devra comporter, au minimum, la date de la commande d'évolution ainsi que sa description, la réponse évolutive apportée et la date de validation du pouvoir adjudicateur ainsi que la date et heure de la mise en application de cette évolution.

La mise en ligne de ce dispositif de traçabilité sera privilégié.

ARTICLE 5. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les Archives nationales d'outre-mer en la personne du responsable scientifique. Il est responsable de la conduite des prestations, en assure le suivi et valide les résultats.

ARTICLE 6. EQUIPE AFFECTÉE AU PROJET

La composition technique de l'équipe affectée au projet par le titulaire étant un critère de sélection des offres, le titulaire s'engage à ne pas diminuer ses compétences.

Le titulaire communiquera cette composition à la notification du marché. Toute modification dans sa composition devra recevoir la validation préalable du pouvoir adjudicateur.

A le

Le titulaire

A Aix en Provence, le

Le pouvoir adjudicateur